Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 5.11.26
ID : 022-212200596-20261103-2026_11_07-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 20/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, JACQ David, KERHARDY Jean-Philippe, Damien LAPORTE, LE BARS Jeanine, LE GAL Virginie, LE GALL Ghislaine, LE VAILLANT Ludovic, Stéphane PEPION, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absentes : LECOEUR Isabelle, LE JEAN Catherine,
Pouvoirs : 1 pouvoir donné à Mme LE GAL Virgine par Mme LECOEUR Isabelle
1 pouvoir donné à Mme BRETON Françoise par Mme LE JEAN Catherine
Secrétaire de séance : LE BARS Jeanine

DELIBERATION

2026-11-07

AVIS SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN AU LIEU DIT CRENAN PAR LA SOCIETE LE TERTRE ENERGIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de l'environnement, notamment l'article R 181-38 ;
Considérant que cet avis est consultatif ;
Considérant le projet de la Société LE TERTRE ENERGIES pour implanter et exploiter un parc éolien, composé de deux aérogénérateurs d'une hauteur totale maximale de 200m, d'une puissance maximale unitaire de 4.8MW, et d'un poste de livraison, au lieu-dit Crenan sur la Commune de Le Foeil ;
Vu le courrier du Préfet des Côtes d'Armor en date du 5 octobre 2026 sollicitant l'avis du conseil municipal ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

A la demande des membres du conseil municipal, il est procédé à un vote à bulletin secret

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 5.11.26
ID : 022-212200596-20261103-2026_11_07-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 6 **Voix contre 6** **Abstentions 3**

Le résultat du scrutin fait apparaitre une égalité parfaite entre les voix favorables et défavorables, aucune majorité ne se dégage en faveur du projet.

PREND ACTE de la demande d'avis formulée par Monsieur le Préfet concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire communal ;

CONSTATE qu'à l'issue du vote à bulletin secret, le résultat est de 6 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions ;

CONSTATE qu'aucune majorité ne s'est dégagée en faveur de l'émission d'un avis favorable au projet ;

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
PRIDO Pascal

La Secrétaire
LE BARS Jeanine

MAIRIE DE LE FOEIL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes-d'Armor)